

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 02 OCTOBRE 2019

2019/54: APPROBATION DE LA STRATEGIE 2020-2030 DU RESEAU FRANCAIS DES VILLES-SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET DU CONSENSUS DE COPENHAGUE DU BUREAU EUROPE DE L'OMS

La Commune associée de Lomme met en œuvre une politique de santé publique dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, des obligations de police du Maire et aussi par une politique volontariste forte.

L'action communale a ainsi un impact sur plusieurs déterminants de la santé (logement, urbanisme, environnement, action sociale, choix des transports..) et permet de favoriser le bien-être et la santé de la population en contribuant à lutter contre les inégalités de santé.

Depuis 2004, la Commune associée de Lomme affirme son rôle en faveur de la promotion de la santé en adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS. Ce Réseau des Villes-Santé a pour but de soutenir la coopération entre les villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine. Créé il y a 30 ans, il rassemble aujourd'hui près d'une centaine de villes françaises qui, en lien avec l'OMS, participent au mouvement européen, couvrant 1500 Villes-Santé.

Si sa nouvelle stratégie 2020-2030 s'inscrit dans le cadre européen, elle est aussi le reflet du contexte national français. Les inégalités sociales de santé et le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) restent préoccupants. L'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants.e.s. Ce document contient aussi les objectifs du Réseau français des Villes-Santé qui, en tant que structure, vise à être un réseau d'excellence, à même de produire de nouvelles connaissances en lien avec des chercheurs et chercheuses, d'influencer les politiques nationales et de porter une vision à long terme via un travail prospectif permettant d'anticiper les enjeux à venir.

La stratégie s'appuie sur les trois valeurs qui guident l'action des Villes-Santé françaises y compris la Commune associée de Lomme :

- Intersectorialité : S'assurer que toutes les politiques locales soient positives pour la santé ;
- Equité : Renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé ;
- Durabilité : Créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Le sommet des maires organisé par le bureau Europe de l'O.M.S. s'est déroulé en février 2018 à Copenhague. Il a réuni près de 120 élus des villes européennes. Les aspirations communes des Villes-Santé ont abouti à l'adoption du Consensus de Copenhague. Le consensus est articulé autour de 8 engagements des villes, rédigés comme suit :

- 1- Nous nous engageons à agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes.
- 2- Une Ville-Santé donne l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain et en accordant la priorité à l'investissement dans les personnes, pour améliorer l'équité et l'inclusion en renforçant le pouvoir d'agir des habitants.
- 3- Une Ville-Santé donne l'exemple en créant des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels dans une approche cohérente ; elle fait la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous.
- 4- Une Ville-Santé donne l'exemple en veillant à ce que tous les habitant.e.s et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et ont un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent.
- 5- Une Ville-Santé donne l'exemple en s'efforçant d'accroître la prospérité de la communauté et de renforcer ses atouts grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs.
- 6- Une Ville-Santé donne l'exemple en promouvant la paix par le biais de sociétés inclusives qui mettent l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions.
- 7- Une Ville-Santé donne l'exemple en veillant à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures.
- 8- Nous nous engageons à agir collectivement, avec d'autres villes de la Région européenne de l'OMS et du monde entier, en concentrant nos efforts sur l'humain, la participation, la prospérité, la planète, les espaces et la paix, pour la santé et le bien-être de toutes et tous, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Nations Unies.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à adopter la stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé;
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à adopter le consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS tel que joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme